

<i>Code d'acte</i>	<i>Code de catégorie de problème de santé</i>	<i>Catégories de problème de santé ou d'âge correspondant à la condition de vulnérabilité</i>
99500	01	<i>Problèmes de santé mentale (DSM-IV) : troubles psychotiques, troubles bipolaires, troubles paniques, anxiété généralisée, troubles envahissants du développement (autisme, Asperger), trouble du comportement alimentaire (anorexie, boulimie).</i>
99501	02	<i>Maladies pulmonaires obstructives chroniques (MPOC), asthme de modéré à sévère (patient présentant un VEMS inférieur à 70 % de la valeur prédite), pneumopathies professionnelles.</i>
99502	03	<i>Maladie cardiaque artério-sclérotique (MCAS), insuffisance cardiaque, hypertension sévère (grade 3).</i>
99503	04	<i>Cancer associé à un traitement passé, présent ou projeté en chimiothérapie systémique ou radiothérapie ou en phase palliative.</i>
99504	05	<i>Diabète excluant le diabète de grossesse.</i>
99505	06	<i>Toxicomanie ou alcoolisme en cours de sevrage ou ayant donné lieu à une cure de désintoxication de drogues dures ou d'alcool au cours des cinq dernières années, toxicomanie sous traitement à la méthadone.</i>
99506	07	<i>VIH/SIDA, hépatite C.</i>
99507	08	<i>Maladies dégénératives du système nerveux central.</i>
99510	09	<i>Maladies inflammatoires chroniques : polyarthrite rhumatoïde, psoriasis avec atteinte autre que cutanée, lupus, sclérodémie et autres collagénoses, colite ulcéreuse, maladie de Crohn.</i>
99511	10	<i>Troubles dépressifs majeurs actifs lors de l'identification comme patient vulnérable, premier épisode.</i>
99512	11	<i>Troubles dépressifs majeurs récidivants.</i>
99513	12	<i>Insuffisance rénale chronique avec une clairance de la créatine inférieure à 50 ml par minute, insuffisance hépatique.</i>
99514	13	<i>Maladies thrombo-emboliques récidivantes nécessitant une anticoagulothérapie à vie et suivi par FIN.</i>
99515	14	<i>Fibrillation auriculaire nécessitant une anticoagulothérapie à vie et suivi par FIN.</i>
99516	15	<i>Trouble de déficit de l'attention avec hyperactivité (TDAH) pour les patients âgés de moins de 70 ans.</i>
99517	16	<i>Déficience intellectuelle pour les patients présentant des troubles importants d'expression et de compréhension.</i>
99518	17	<i>Déficience auditive lorsque la communication avec le patient se fait de façon gestuelle ou par écrit et déficience visuelle nécessitant la présence d'un accompagnateur lors de la rencontre du patient avec le médecin.</i>
99519	18	<i>Douleur chronique qui persiste depuis plus de six (6) mois liée à une condition chronique et provoquant une incapacité fonctionnelle ou nécessitant la prise continue d'une médication sur ordonnance lui permettant d'être fonctionnel.</i>
99520	19	<i>Accident vasculaire cérébral entraînant des troubles graves de mobilité, de comportement, d'expression ou de compréhension.</i>
99509		<i>Personne de 70 ans ou plus qui ne présente aucun des états pathologiques précédents. À noter : Pour cette condition, la Pégie calculera l'âge de la personne assurée avec son NAM et l'inscrira dans le groupe de vulnérabilité approprié (II ou IV).</i>